

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 22 Octobre 2020

Délibération n°20201022_03

Nombre de conseillers communautaires:En exercice : **70**

Présents : 54

Pouvoirs : 6

Suppléants : 4

= **VOTANTS : 64**

- dont « défavorable » : 43

- dont « favorable » : 16

- dont « abstention » : 5

Objet : ÉOLIEN – Avis sur le projet de parc éolien de LA FAYE-COURCOME

Le jeudi 22 octobre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16 octobre 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la salle des fêtes de Puyréaux.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique CROIZARD Christian – HENTRY Jimmy - ROULAUD Jean-Jacques – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard TEILLET Anne - BONNET Franck – FAURE Sigrig – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse – CAMY Bruno BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant
PAPILLAUD Sonia représentée par METAYER Jean-Pierre - suppléant
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante
MUGNIER Pierre-Hermann représenté par SAGNE Annie - suppléante

LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse
MAHÉ Jacques pouvoir à CAMY Bruno
SEVRIT Raymond pouvoir à LIOT Gérard

Absents non excusés : DURAND Jean-Louis - LEMAIRE Marie-Claude - JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien
LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ÉOLIEN – Avis sur le projet de parc éolien de LA FAYE-COURCÔME

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 19/08/2020, demandant l'avis de la CDC sur le projet de parc éolien « Les Plans » sur les communes de La Faye et Courcôme porté par la Société CPENR LES PLANS (ABO WIND),

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Vu le « Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays Ruffécois » approuvé par le comité syndical du PETR du Pays Ruffécois le 29/01/2020 et par le conseil communautaire de Cœur de Charente le 27/02/2020,

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/10/2020,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'environnement et des finances informe les délégués communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le projet de parc éolien « Les Plans » sur les communes de La Faye et Courcôme porté par la Société CPENR LES PLANS (ABO WIND).

Ce parc éolien prévoit l'installation :

- ✓ de 3 éoliennes (d'une hauteur en bout de pale de 180 à 200 mètres selon les éoliennes et d'une puissance de 4,5 MW chacune, soit une puissance totale du parc de 13,5 MW),
- ✓ d'un poste de livraison.

La production totale prévisible pour le parc est de 39 GWh/an.

Ce projet a été présenté lors de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/10/2020, qui a émis un avis défavorable sur ce projet (Défavorables : 13 ; Favorables : 11 ; Abstentions : 2 ; Blancs : 2).

Parmi les points négatifs cités lors de cette commission :

- ✓ Implantation des éoliennes trop proche des habitations :

Éolienne concernée	Commune	Lieu-dit	Direction	Distance à l'éolienne la plus proche
E1	La Faye	Carrefour de la D 736 et de la RN 10	Nord	833 m
E1	La Faye	Les Plans	Sud-ouest	972 m
E2	Villegats	Carrefour de la route de Bordeaux avec le Bois Rond	Nord-est	572 m
E2	Villegats	La Chaussée	Sud-est	900 m
E3	La Faye	Les Plans	Ouest	644 m

alors que le « Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays Ruffécois » préconise de conserver une distance minimum de 800 m entre une éolienne et une habitation (il a été précisé que la maison située à 572 m de l'éolienne E2 est en ruine) ;

- ✓ Présence d'une zone humide au sein du projet de parc éolien ;
- ✓ Cumul des nuisances, notamment avec les voies ferrées et les parcs éoliens existants ou autorisés dans un rayon de 5 km autour du projet : Salles de Villefagnan, Courcôme (x2), La Faye ;
- ✓ Dans le champ visuel de points de vue emblématiques du territoire considérés comme sensibles ou très sensibles (Château et Eglise de Verteuil-sur-Charente, Eglise de Lichères, lieu-dit Les Touches à Barro).

Monsieur le Vice-Président propose d'émettre un avis défavorable sur ce projet.
Le vote a lieu à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité décide :

- D'émettre un avis défavorable au projet de parc éolien « Les Plans » sur la commune de COURCOME porté par la Sté CPENR LES PLANS (ABO WIND), pour les raisons évoquées ci-dessus ;
- D'autoriser Le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

